



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération N° 2015/62

**OBJET : SERVICE ANNEXE « SKI » PRISE EN CHARGE DES GRATUITES
DE LA SAISON 2014 / 2015
STE-ANNE LA CONDAMINE – LARCHE – ST-PAUL SUR UBAYE**

Vu la délibération du 13/10/2014 portant sur les tarifs et notamment l'accès gratuit aux remontées mécaniques aux enfants de moins de 5 ans et aux séniors de plus de 75 ans,

Attendu qu'il convient de prendre acte des gratuités délivrées à titre commercial et aux partenaires de la Communauté de Communes sur les sites,

Le Conseil de Communauté
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

STE-ANNE LA CONDAMINE – BILLETTERIE INFORMATISEE

- **PREND ACTE** des forfaits « gratuits » délivrés aux skieurs de moins de 5 ans et de plus de 75 ans

FBJ01	FORFAIT – 5 ANS JOURNEE	682
FBJ02	FORFAIT – 5 ANS 2 JOURS	5
FBJ03	FORFAIT – 5 ANS 3 JOURS	10
FBJ04	FORFAIT – 5 ANS 4 JOURS	6
FBJ05	FORFAIT – 5 ANS 5 JOURS	4
FBJ06	FORFAIT – 5 ANS 6 JOURS	12
FBJ07	FORFAIT – 5 ANS 7 JOURS	1
FBS01	FORFAIT – 5 ANS SAISON	16
FSJ01	FORFAIT SENIOR JOURNEE	52
FSJ02	FORFAIT SENIOR 2 JOURS	3
FSJ03	FORFAIT SENIOR 3 JOURS	2
FSS01	FORFAIT SENIOR SAISON	23

- **PREND ACTE** des forfaits « gratuits » délivrés à titre commercial

FIJ01	FORFAIT INVITE JOURNEE	805
FIJ02	FORFAIT INVITE 2 JOURS	4
FIJ05	FORFAIT INVITE 5 JOURS	1
FIJ06	FORFAIT INVITE 6 JOURS	5
FIJ07	FORFAIT INVITE 7 JOURS	1
FIS01	FORFAIT INVITE SAISON	67

ST-PAUL S/UBAYE – LARCHE BILLETTERIE NON INFORMATISEE

- **DIT** que les gratuités délivrées sur forfaits non informatisés enregistrés en Perception doivent faire l'objet d'une prise en charge par le service « Ski »

LARCHE : SKI DE FOND

CODE PFL (N° 102802 AU 102814
N° 102819 au 102820)

Soit 15 unités à 1 € = 15 €

ST-PAUL S/UBAYE : SKI DE FOND

CODE PFSP (N° 103159 AU 103165)

Soit 7 unités à 1 € = 7 €

- **DIT** qu'en conséquence les forfaits ci-dessus seront pris en charge par les comptes :

.en dépenses à l'article 6233

.en recettes pour la régie à l'article 701

et que les écritures correspondantes sont prévues au Budget Annexe service « Ski » 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.



